

**BANK OF AFRICA-NIGER**

**Rapport du Conseil d'Administration à  
l'Assemblée Générale Ordinaire des  
Actionnaires du 03/04/2025.**

#### Liste des Administrateurs

- **Monsieur Boureima WANKOYE**, Président du Conseil d'Administration
- **Monsieur Amine BOUABID**, Administrateur
- **BOA GROUP**, Administrateur représentée par **Monsieur Ghali LAHLOU**
- **BOA WEST AFRICA**, Administrateur représentée par **Monsieur Abderrazzak ZEBDANI**
- **BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD)**, Administrateur, représentée par **Madame Ourèye SAKHO EKLO**
- **Monsieur SEYNI Ganda HASSANE**, Administrateur
- **Monsieur Abdouramane HAMIDOU**, Administrateur
- **Monsieur Ibrahima MOUMOUNI DJERMAKOYE**, Administrateur

**BANK OF AFRICA-NIGER**

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

### ***ORDRE DU JOUR***



1. Examen et approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
  - Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.
  - Rapports des Commissaires aux Comptes à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.
2. Approbation des conventions réglementées visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et à l'article 45 de la loi portant Réglementation Bancaire.
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
4. Renouvellement du mandat des Administrateurs
5. Fixation des indemnités de fonction des Administrateurs au titre de l'exercice 2025.

## **BANK OF AFRICA-NIGER**

### **POINT 1**

**EXAMEN ET APPROBATION DU BILAN ET DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE  
31 DECEMBRE 2024**

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES A L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

## **A. 1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Le Conseil d'Administration vous a réuni en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de l'article 138 de l'acte uniforme OHADA, à l'effet de soumettre à votre délibération un projet de résolutions et d'approbation des comptes au titre de l'exercice clos le 31.12.2024.

Avant de vous présenter les réalisations de notre institution commune au cours de cet exercice, permettez-nous de rappeler dans un premier temps, le contexte dans lequel les activités ont été tenues aussi bien sur le plan local qu'à l'international.

### **I. LA CONJONCTURE ECONOMIQUE MONDIALE**

La croissance mondiale devrait rester stable mais également décevante. Toutefois, cette continuité apparente masque des révisions notables apportées depuis avril 2024. Ainsi, le relèvement des prévisions pour les États-Unis a compensé l'abaissement de celles des autres pays avancés, en particulier les plus grands pays européens.

De la même manière, dans les pays émergents et les pays en développement, les perturbations de la production et du transport des produits de base (du pétrole, en particulier), les conflits, les troubles sociaux et les phénomènes météorologiques extrêmes ont entraîné des révisions à la baisse des perspectives pour la région Moyen-Orient et Asie centrale, et pour l'Afrique subsaharienne.

Ces abaissements des prévisions ont été compensés par les révisions à la hausse des perspectives pour les pays émergents asiatiques, dont la croissance est stimulée par la forte augmentation de la demande de semi-conducteurs et de composants électroniques, alimentée par d'importants investissements dans l'intelligence artificielle.

Cette tendance est épaulée par des investissements publics considérables en Chine et en Inde. D'ici à cinq (05) ans, la croissance mondiale devrait atteindre 3,1%, un chiffre médiocre si on le compare à la moyenne d'avant la pandémie.

### **II. LA CONJONCTURE ECONOMIQUE DANS L'UEMOA**

Au niveau des pays membres de l'UEMOA, le FMI prévoit une accélération globale de l'activité économique en 2024, avec un taux de croissance de l'Union estimé de 6,6%, contre 4,9% en 2023. Cette accélération de la croissance de 1,5 point serait essentiellement tirée par la vigueur des économies nigérienne et sénégalaise, à l'aune de la mise en production de leurs ressources d'hydrocarbures.

### **III. L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE NATIONAL**

Les perspectives économiques pour 2024 et 2025 sont favorables. La croissance devrait être principalement soutenue par les hydrocarbures – avec une production de pétrole brut qui devrait quintupler, passant de 20 000 à environ 100 000 barils par jour – et par la résilience du secteur agricole. L'activité économique devrait également bénéficier de la levée des sanctions économiques et financières de la CEDEAO et de la reprise des financements extérieurs par les principaux partenaires techniques et financiers. La croissance économique devrait atteindre 8,8% en 2024 puis ralentir à 7,4% en 2025. L'inflation devrait rester contenue en 2024 et 2025 grâce aux performances du secteur agricole et la baisse des prix de certains produits (essence à la pompe, ciment). Une augmentation significative des recettes fiscales avec la reprise des activités commerciales et des recettes pétrolières devrait entraîner une consolidation budgétaire en 2024 et 2025.

#### **IV. LE SECTEUR BANCAIRE NIGERIEN**

Tout au long de l'exercice 2024, la banque centrale a continué de satisfaire les besoins de liquidité des banques au niveau de ses guichets de refinancement avec un relèvement de 25 points de base des taux directeurs. C'est ainsi, qu'à compter du 16 décembre 2023, le taux d'intérêt minimum de soumission aux appels d'offres d'injection de liquidité est passé de 3,25% à 3,50% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal est passé de 5,25% à 5,50%.

Le secteur bancaire nigérien a évolué dans un contexte de renchérissement du coût des ressources avec des répercussions sur la liquidité de la place.

De manière globale et selon les données au 31 décembre 2024 fournies par l'APBEF, les emplois et ressources du secteur ont évolué comme suit :

- une baisse de la collecte de ressources de 6,1% ;
- un repli de 2,3% sur les crédits clients.

Le marché bancaire au Niger évolue dans un cadre marqué par une concurrence ardue. A fin décembre 2023, il était toujours composé de quatorze (14) banques et six (6) établissements financiers.

#### **V. LA GOUVERNANCE**

BOA NIGER a bénéficié de l'accompagnement du Groupe pour renforcer sa gouvernance à travers son Conseil d'Administration et des comités spécialisés émanant de celui-ci.

A noter que le Conseil d'Administration de la BOA NIGER compte huit (08) administrateurs dont trois (03) indépendants.

Durant l'exercice 2024, le Conseil d'Administration s'est réuni en session quatre (04) fois, les 17/02/2024 ; 21/06/2024 ; 19/09/2024 et 11/12/2024.

Ces 04 sessions ont donné lieu au paiement d'indemnités de fonction pour un montant brut total de 58.151.971 FCFA, versées aux administrateurs durant l'exercice 2024.

Le taux de présence des Administrateurs aux réunions du Conseil d'Administration durant l'exercice 2024 est de 100%.

Quant aux comités spécialisés (Audit, Risques et Rémunération & nomination), la BANK OF AFRICA-NIGER a tenu :

- Trois (03) sessions du Comité d'Audit les 25 janvier ; 30 juillet et 14 novembre 2024 assorties de recommandations qui ont été approuvées par le Conseil d'Administration.
- Deux (02) sessions du Comité des Risques les 25 janvier et 30 juillet 2024 dont les recommandations ont été également approuvées par le Conseil d'Administration.
- Deux (02) sessions du Comité des Nomination et de Rémunération les 23 avril et 18 novembre 2024 dont les recommandations ont été aussi approuvées par le Conseil d'Administration.

M. Mactar DIACK a remplacé M. Sébastien TONI en qualité de Directeur Général de BOA- NIGER, lors de la session du Conseil d'Administration du 21 juin 2024.

## VI. CHIFFRES CLES 2024 DE LA BOA NIGER

| CHIFFRES CLES (en millions de FCFA) |         |         |         |           |
|-------------------------------------|---------|---------|---------|-----------|
| Eléments financiers                 | déc-22  | déc-23  | déc-24  | Var 24/23 |
| Total Bilan                         | 357 509 | 349 869 | 322 404 | -7,85%    |
| Marge bancaire nette                | 16 520  | 16 195  | 13 697  | -15,43%   |
| Commissions et divers               | 7 624   | 9 974   | 7 079   | -29,02%   |
| Produit Net Bancaire                | 24 624  | 26 976  | 21 380  | -20,74%   |
| Résultat Brut d'Exploitation        | 12 623  | 13 658  | 8 251   | -39,59%   |
| Résultat Net                        | 10 134  | 10 077  | 5 002   | -50,36%   |
| Fonds Propres                       | 44 173  | 45 669  | 42 156  | -7,69%    |
| <b>Rentabilité</b>                  |         |         |         |           |
| ROA                                 | 2,84%   | 2,85%   | 1,49%   |           |
| ROE                                 | 23,53%  | 22,43%  | 11,39%  |           |

L'exercice 2024 s'est déroulé dans un contexte de crise économique peu favorable à l'accroissement des emplois et des ressources clientèles. La banque a levé le pied sur les crédits globalement mais accentué les actions de recouvrement. Toutefois, une bonne progression est notée sur les engagements par signature.

- La diminution du total bilan de 7,8% résulte de la volonté de la banque de réduire progressivement son exposition au bilan sur certains secteurs d'activités sinistrés.
- La marge bancaire a été impactée par l'enchérissement du coût des ressources consécutif au resserrement de la politique monétaire de la banque centrale.
- Baisse des commissions de 29%.
- Dégradation du PNB de 20,7% due à la baisse des commissions dans un contexte macroéconomique difficile.
- Baisse du RBE de 39,6% malgré la hausse moins accentuée des frais généraux qui ont augmenté de 1.6% dans un contexte de forte inflation.
- Baisse de plus de moitié (50%) du résultat net qui ressort à 5 milliards de FCFA contre 10,1 milliards de FCFA un an auparavant.
- Dégradation des indicateurs de rentabilité (ROA : 1,49%, ROE : 11,39%).

### ⇒ **Performance du recouvrement**

En dépit de la conjoncture économique et malgré les difficultés liées à la multiplication des procédures devant les tribunaux, la Banque a poursuivi ses efforts de recouvrement qui ont abouti à un montant global de 1 765 millions de FCFA réparti comme suit :

- 1 659 millions de FCFA en espèces ;
- 106 millions de FCFA par adjudications de garanties.

## VII. EVENEMENTS IMPORTANTS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE DU RAPPORT

Ce point vise à rassurer sur la continuité d'exploitation et à s'assurer que les événements postérieurs à l'arrêté des comptes n'impactent pas les états financiers tels que produits.

A la date de la rédaction du présent rapport, le Conseil d'Administration n'a relevé aucun événement significatif à porter à l'attention de l'Assemblée Générale.

## VIII. EVOLUTION DE LA SITUATION DE TRESORERIE ET PLAN DE FINANCEMENT

La gestion de la trésorerie à la BANK OF AFRICA – NIGER a pour objectif de permettre une meilleure adéquation des ressources et des emplois et d'assurer un rendement optimal de sa trésorerie.

La stratégie de financement de la BANK OF AFRICA – NIGER vise à assurer un financement optimal de son activité tout en se conformant aux ratios de structure bilancielle définis par le Groupe sous l'impulsion du Conseil d'Administration et aux dispositions réglementaires.

Ainsi, outre l'augmentation des fonds propres provenant des réserves issues de la répartition des résultats, l'activité en 2024 de la banque a été financée principalement par les ressources de la clientèle et dans une moindre mesure par les ressources interbancaires.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des réalisations comparées aux objectifs budgétaires au 31/12/2024 :

| En millions de F CFA             | 31-Dec-24 | Budget 2024 | R/B (%) |
|----------------------------------|-----------|-------------|---------|
| <b>BILAN</b>                     |           |             |         |
| <i>Total Bilan</i>               | 322 404   | 348 600     | 92,5%   |
| <i>Encaisse + BCEAO</i>          | 13 691    | 9 887       | 138,5%  |
| <i>Emplois interbancaires</i>    | 6 037     | 8 580       | 70,4%   |
| <i>Emplois clientèle</i>         | 162 488   | 197 827     | 82,1%   |
| <i>Titres de placement</i>       | 119 543   | 104 608     | 114,3%  |
| <i>Ressources interbancaires</i> | 89 055    | 5 3200      | 167,4%  |
| <i>Ressources clientèle</i>      | 182 589   | 239 400     | 76,3%   |
| <i>Capitaux Propres</i>          | 42 156    | 48 735      | 86,5%   |

## IX. CONCLUSION

La mise en œuvre des différents plans d'action conformément à la vision stratégique du Conseil d'Administration a permis à la banque d'amortir le choc de la crise économique que traverse le Niger à la suite des différentes sanctions imposées au pays après le coup d'état du 26 juillet 2023. La banque mettra en œuvre tous les moyens pour renouer avec la rentabilité tout en offrant de meilleures perspectives sur le long terme.

A noter que, les Instances décisionnelles de la Banque, notamment le Conseil d'Administration et ses Comités (Audit, Risques et Nomination & Rémunération) se sont régulièrement réunies avec des résultats satisfaisants quant à l'amélioration de la profitabilité, de la maîtrise des risques et de la conformité aux lois et réglementations bancaires.

## X. LES PERSPECTIVES

La banque poursuivra en 2025, les différentes actions stratégiques autour des axes ci-après :

- Le renforcement de sa gouvernance ;
- L'amélioration de la qualité de service à travers une meilleure prise en charge de la clientèle, notamment les PME avec des espaces business dédiés ainsi que les Particuliers (salariés de la fonction publique et du privé, et autres, etc.) ;

- L'amélioration de la marge d'intérêt de la banque par un réajustement de la tarification ;
- Le renforcement des capacités de son Personnel pour favoriser une culture d'entreprise basée sur l'excellence et la méritocratie, dans un souci permanent de maîtrise des risques de crédit et de préservation de la qualité de sa signature ;
- L'amélioration de la rentabilité des points de vente par la consolidation du PNB et une gestion efficiente des charges d'exploitation ;
- La modernisation de ses services et la transformation digitale en proposant une offre digitale complète à la clientèle.

La mise en œuvre de ces actions nous permettrait d'atteindre les objectifs ci-après, soit une ambition de croissance de 29,7% du résultat avant impôt par rapport aux réalisations de 2024 :

| En millions F CFA              | 31-Dec-24 | Budget 2025 | Var (%) |
|--------------------------------|-----------|-------------|---------|
| <i>Produit Net Bancaire</i>    | 21 380    | 22 675      | 6,1%    |
| <i>Charges d'Exploitations</i> | - 13 130  | - 12 739    | -3,0%   |
| <i>Coût du Risque net</i>      | - 2 716   | - 2 711     | - 0,2%  |
| <i>Résultat avant impôts</i>   | 5 570     | 7 226       | 29,7%   |

Le Conseil d'Administration remercie le personnel pour sa contribution aux réalisations de la Banque et les exhorte à œuvrer davantage pour mieux affronter les nouveaux défis de l'année 2025.

Le Conseil d'Administration tient, enfin, à réitérer ses remerciements à l'ensemble des Actionnaires, pour leur confiance et pour le soutien qu'ils ont constamment apporté au développement de la Banque. Soutien sur lequel ce dernier compte beaucoup pour relever les défis de l'avenir.

## **A.2. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ET SUR LA REDDITION DE COMPTES A L'ASSEMBLEE GENERALE MISE A LA CHARGE DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **1- Etat de la participation des salariés au capital social de la banque**

Au 31 décembre 2024, la part des salariés au capital social de la banque est de 0,046%, soit 9 569 actions sur les 20 800 000 actions d'une valeur nominale de 1.000 FCFA chacune.

### **2- La reddition de comptes**

#### **2-1- Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques**

##### **2.1.1. Condition de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration de la BANK OF AFRICA NIGER est composé, à ce jour, de huit membres dont la liste figure en annexes.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises, soit 1 fois tous les trimestres. Les Administrateurs ont été convoqués à chaque réunion par lettre simple, conformément aux dispositions statutaires. Il faut souligner la convocation des Commissaires aux Comptes à deux (2) réunions du Conseil d'Administration (celle statuant sur l'arrêté semestriel et celle sur les comptes annuels).

Les quatre séances du Conseil d'Administration tenues au cours de l'exercice écoulé ont toutes été présidées par le Président. Une liste de présence est dressée à chaque séance faisant ressortir que les Administrateurs étaient globalement présents ou représentés à chacune desdites réunions.

Les procès-verbaux sont établis postérieurement aux réunions et systématiquement soumis à l'approbation du Conseil d'Administration suivant, avant d'être signés et retranscrits dans le registre des Conseils.

En ce qui concerne les travaux du Conseil d'Administration en 2024, les principaux sujets abordés se présentent comme suit :

- Examen et arrêté du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Présentation du Budget 2024 ;
- Rapports des Comités spécialisés : Comité Audit et Risques ;
- Préparation de l'AGO ordinaire des Actionnaires ;
- Validation des rapports et procédures réglementaires ;
- Présentation des dossiers de crédits ;
- Fondation BOA ;
- Présentation et analyse des comptes au 31/03/2024 ;
- Proposition d'augmentation du capital social

- Rapport du comité de nomination et rémunération ;
- Cooptation d'un Administrateur et recomposition des comités spécialisés
- Evaluation du Conseil d'Administration, des sous-comités et des Administrateurs ;
- Bonus, Exercice 2023, aux membres du personnel ;
- Réorganisation de la Direction Générale
- Présentation et arrêté des comptes au 30 juin 2024
- Hommage à M. Sébastien TONI, ancien Directeur Général de BOA-NIGER ;
- Présentation des chiffres à fin septembre 2024 et Plan Triennal de Développement 2025-2027 ;
- Plan stratégique opérationnel.

#### 2-1-2- Faits marquants du dispositif du contrôle interne et de la gestion des risques

Au titre des améliorations apportées en matière de gouvernance, nous notons :

- La cooptation, lors de la session de juin 2024, d'un nouvel Administrateur indépendant à la suite de la démission d'un ancien Administrateur. Ce changement vise à accroître la représentation du collège des Administrateurs indépendants dans le Conseil d'Administration conformément à la loi. Il en a résulté la recomposition des Comités Spécialisés du Conseil d'Administration.
- L'approbation de politiques et procédures en Conseil d'Administration au rang desquelles :
  - Le schéma directeur informatique 2023 – 2025,
  - La politique de liquidité révisée,
  - Les politiques et procédures de recouvrement,
  - Charte d'audit interne révisée,
  - Code de déontologie de l'audit interne.
- Il convient de noter le changement de Directeur Général en l'occurrence M. DIACK Mactar en remplacement de M. TONI Sébastien, appelé à d'autres fonctions dans le groupe BOA.

En matière de plan de continuité d'activité, une fois de plus, la Banque a testé avec succès le scénario de crise de l'indisponibilité du siège avec disponibilité de la salle informatique.

La banque a également veillé au respect rigoureux des délais de transmission des reportings aux autorités de tutelle, notamment la Commission Bancaire et la BCEAO afin de se prémunir contre les sanctions contenues dans la circulaire N°001-2018/CB/C relative aux modalités de publications des sanctions disciplinaires et pécuniaires prononcées par la Commission Bancaire de l'UMOA.

Les travaux de contrôle et d'audit de l'année sous revue ont été exécutés conformément aux différents plans de contrôle validés par le Conseil d'Administration et les Comités d'Audit et des Risques.

Autres faits marquants sur le plan de la conformité :

- Mise à jour des listes de sanctions sur la plateforme BOA EXPRESS (Transfert rapide).

- Mission de formation de l'équipe Conformité de la BOA NIGER par la Direction de la Conformité Groupe.
- Mise en œuvre et déploiement opérationnel du projet de contrôle et de fiabilisation des données KYC des clients.
- Mise à jour de l'outil SCORING AML.
- Mise à jour des listes pays et territoires à risque dans le système d'information.
- Evaluation annuelle des risques LBC/FT des clients de la banque conformément à l'article 11 de la loi 2016-33 relative à la LBC-FT au Niger.
- Mise en place du dispositif de protection des données à caractère personnel.
- Déploiement d'un outil de filtrage des messages Swift (SWIFT TSS).

## 2-2- Eventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général

Conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme régissant les Sociétés Commerciales, le Directeur Général de la banque est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la banque, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées des Actionnaires ainsi que ceux qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'Administration et dans la limite de l'objet social.

A cet effet, le Conseil d'Administration impose au Directeur Général de la banque de le saisir concernant l'approbation du plan stratégique de la banque, l'approbation du budget annuel et de sa mise en œuvre, l'autorisation de procéder à toute opération stratégique non prévue dans le plan stratégique ou dans le budget.

Le Conseil d'Administration fixe également les pouvoirs du Directeur Général en matière d'autorisation de crédit.

## 2-3- Les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ou renvoi aux clauses des statuts qui prévoient ces modalités

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées, lesquelles sont qualifiées de générales ordinaires ou générales extraordinaires selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les Assemblées sont convoquées par le Conseil d'Administration, à défaut elles peuvent également être convoquées par des Commissaires aux Comptes dans les conditions prévues par la loi. (Cf. Article 30 des statuts de la banque).

## 2-4- Rémunération des mandataires sociaux

Le montant maximum des indemnités de fonction allouées à l'ensemble des Administrateurs pour l'année 2024 s'élève à 49 065 584 FCFA, soit 74 800 euros. Les règles de répartition des indemnités de fonction prévoient que chaque Administrateur perçoit un montant fixe pour chaque réunion du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général et ses Adjoints, le Directeur de l'Audit Interne, celui des Risques ainsi que le Responsable de la Conformité perçoivent des rémunérations fixes, déterminées par BOA GROUP, au titre des contrats de travail qui les lient à la Banque. La part variable de ces rémunérations est déterminée en totalité en fonction de l'atteinte de certains objectifs fixés en début d'exercice, incluant notamment la croissance du Produit Net Bancaire, des dépôts et des emplois directs ainsi que des résultats sans oublier les recouvrements de créances réalisés sur l'année.

La Direction Générale bénéficie à cet effet d'un bonus dont le montant est approuvé par le Conseil d'Administration, sous condition du respect des critères d'attribution et des conditions de performances fixées.

Le montant total des rémunérations et avantages versés à ces personnes durant l'exercice 2024 s'élèvent à 431 960 026 F CFA contre 442 753 264 F CFA en 2023, soit une baisse de 2,4%.

*2-5- Des engagements de toutes natures pris par la banque au bénéfice de ses mandataires  
Sociaux*

Les engagements de toutes natures pris par la banque au bénéfice de ses mandataires sociaux se chiffrent à 164 980 433 FCFA au 31 décembre en 2024.

*2-6- autoévaluation du Conseil d'Administration*

Dans le cadre de sa gouvernance, la banque a mis en place un système d'évaluation au niveau de l'organe délibérant.

Annuellement, les administrateurs de la banque procèdent à une évaluation des différentes instances de gouvernance et de ses membres :

- Evaluation de l'organe délibérant ;
- Evaluation des comités spécialisés ;
- Evaluation du président du conseil d'administration ;
- Evaluation des administrateurs non indépendants et indépendants.

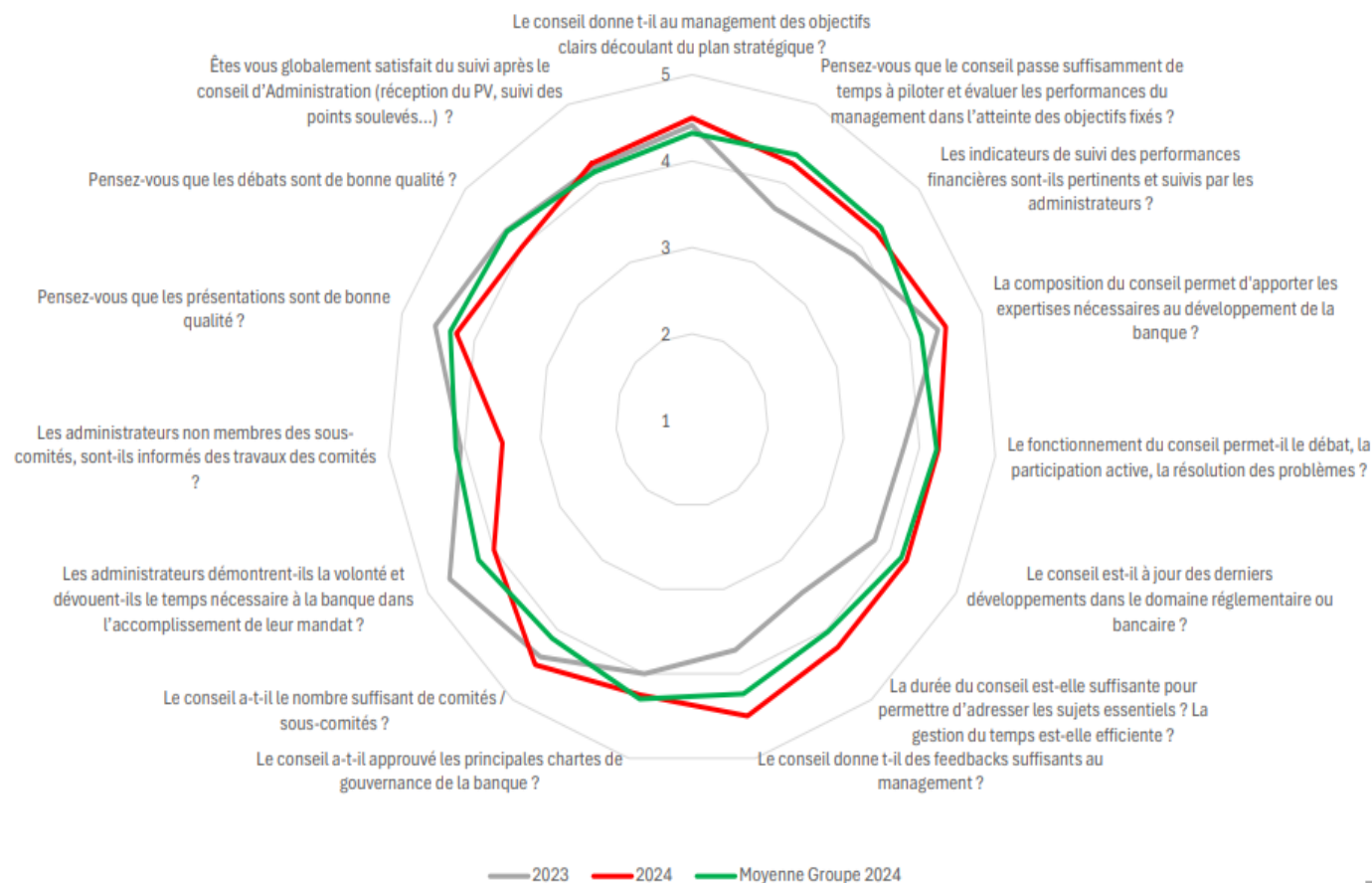
Chaque administrateur est amené à remplir cette évaluation permettant de mesurer, sur une échelle de 0 à 5, les différents critères mesurés.

La synthèse des résultats pour l'exercice 2024 est ci-dessous présentée :

# Evaluation du conseil d'administration

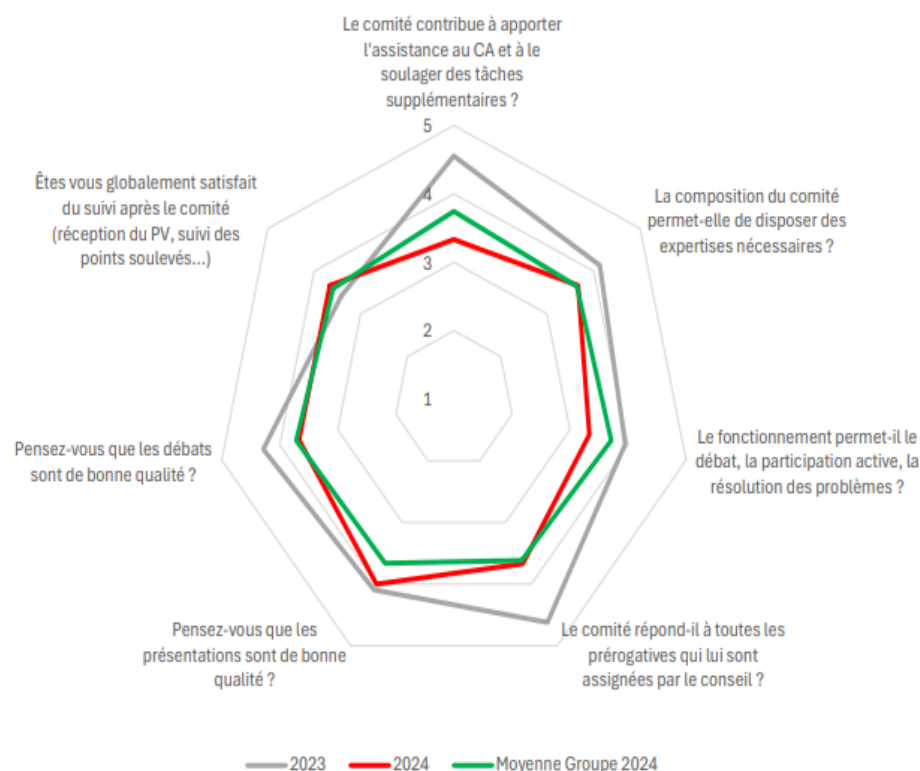
Points clés remontés par les administrateurs :

- Durée des comités à revoir

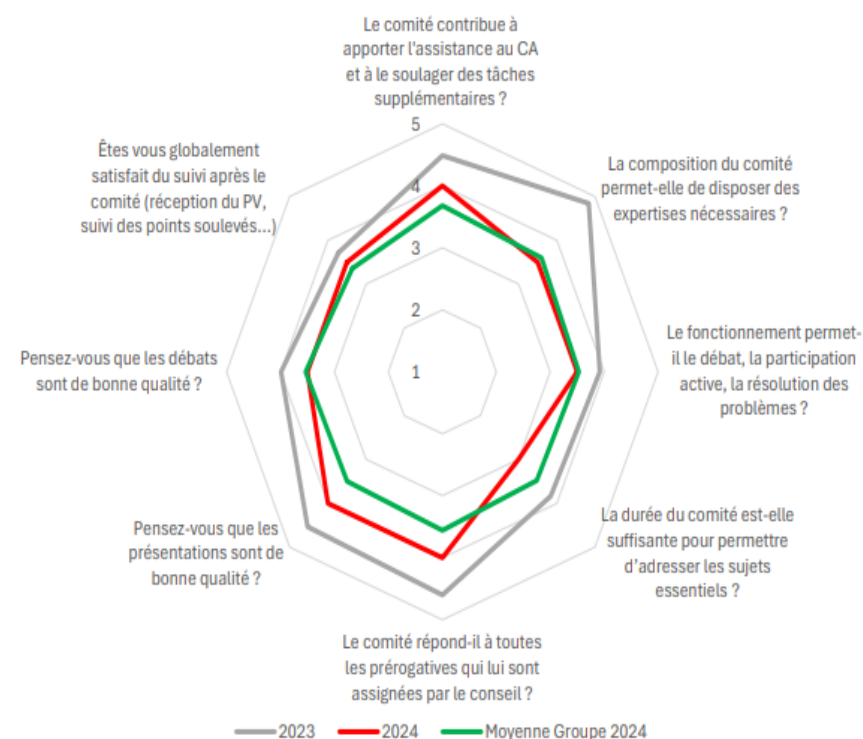


# Evaluation des sous-comités (1/2)

## Comité d'audit

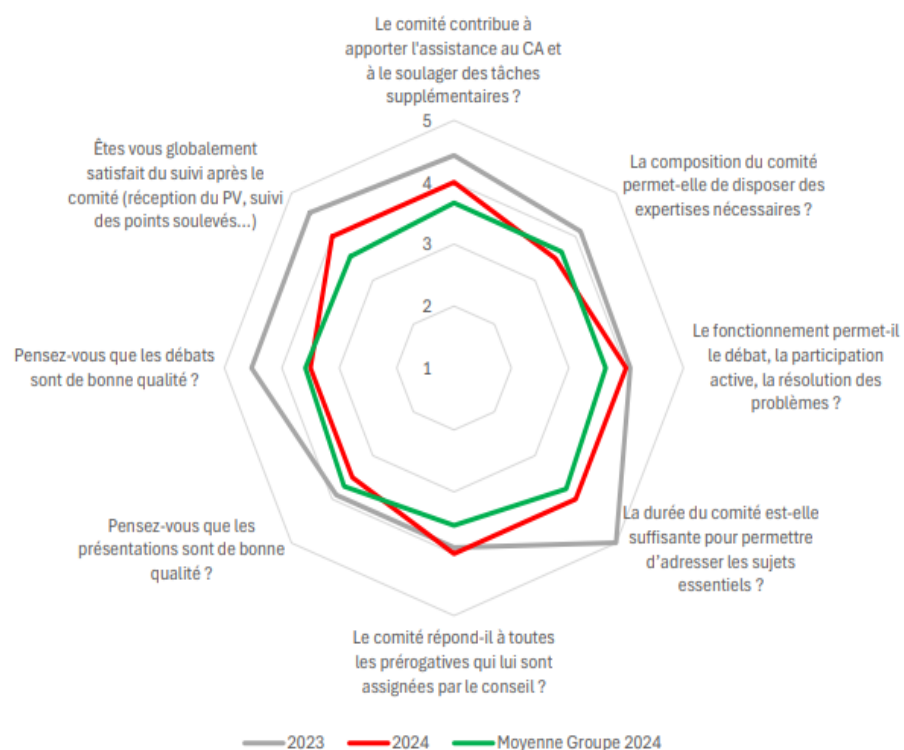


## Comité des risques



## Evaluation des sous-comités (2/2)

### Comité de nomination & rémunération



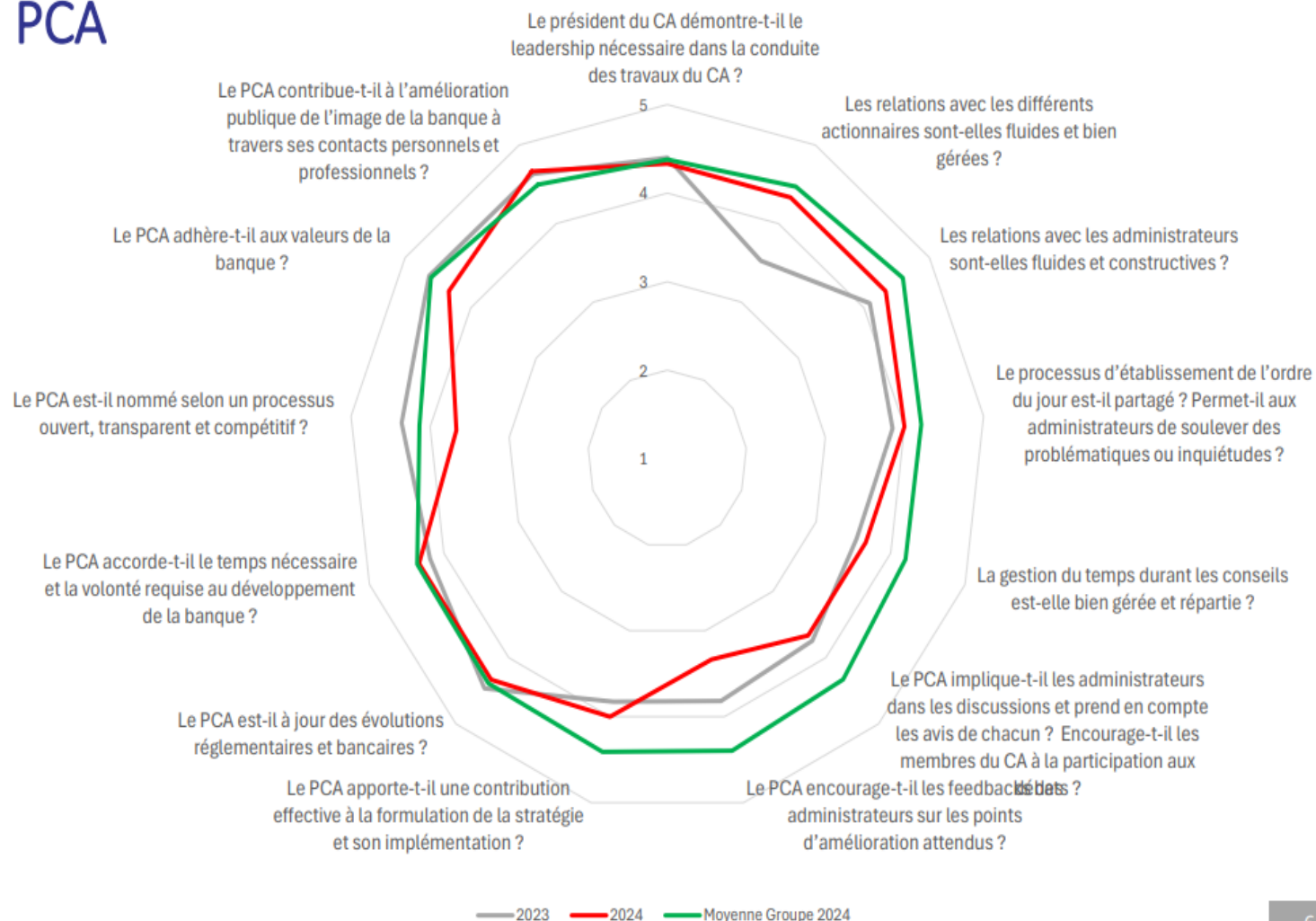
#### Points clés remontés par les administrateurs sur les comités:

- Qualité des documents et délais de transmission des documents (comité RH)
- Meilleure prise en charge par le Comité des sujets inscrits à l'ordre du jour.
- Veiller à la relecture par les membres des PV
- Améliorer la programmation des sessions du Comité d'audit
- Veiller à une participation effective de tous les membres aux débats

# Evaluation du PCA

Points clés remontés par les administrateurs :

- Associer davantage les administrateurs à œuvrer pour le développement et l'amélioration de l'image de la banque



# Evaluation des administrateurs

— 2023 — 2024

A L'administrateur a-t-il une complète compréhension de ses rôles et responsabilités au sein du conseil ?

B L'administrateur a-t-il une compréhension claire de la mission de la banque et sa stratégie ? Cette compréhension est-elle reflétée durant les discussions du conseil ?

C Quel niveau de préparation l'administrateur a-t-il au sein du CA ? Sa contribution est-elle satisfaisante ?

D L'administrateur accorde-t-il suffisamment de temps et d'efforts à comprendre la banque et ses enjeux ?

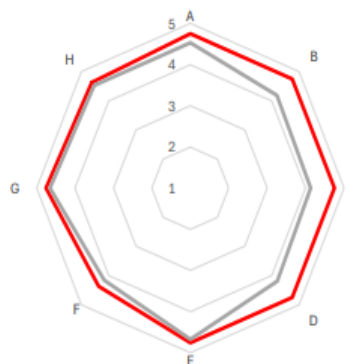
E La contribution de l'administrateur au CA en termes de qualité et de valeur ajoutée ?

F La relation de l'administrateur avec les autres administrateurs, le management, le secrétariat du CA est-elle satisfaisante ?

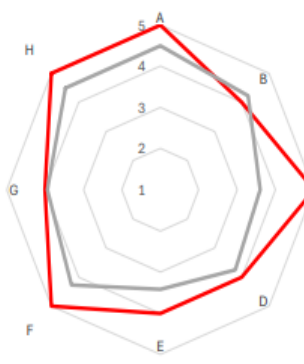
G L'administrateur est-il à jour des changements réglementaires, des évolutions de l'industrie bancaire ou autre ?

H L'administrateur agit-il dans l'intérêt exclusif de la banque et non orienté par des intérêts personnels ou d'actionnaires qui porteraient préjudice à la banque ?

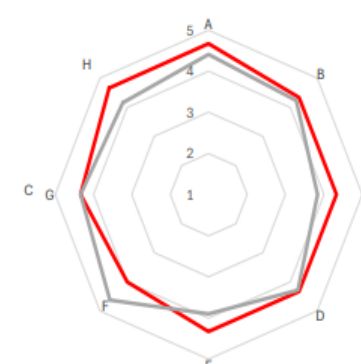
Ourèye SAKHO EKLO



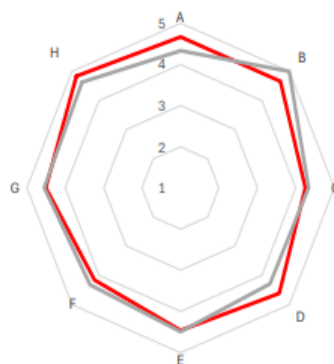
Mahaman IBRA KABO



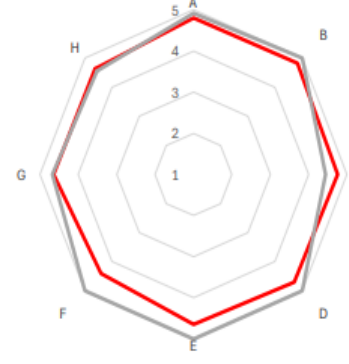
Abdouramane HAMIDOU



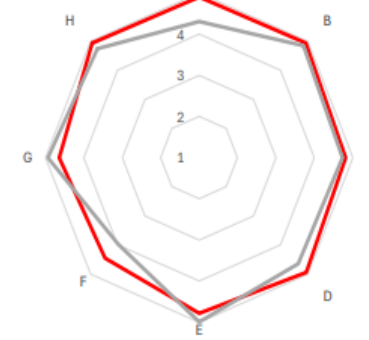
Ghali LAHLOU



Abderrazzak ZEBDANI



Amine BOUABID



**B. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DES ACTIONNAIRES.**

- Rapport Général
  
- Rapport Spécial

**POINT 2**

**APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES VISEES AUX ARTICLES 438 ET SUIVANTS DE L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GIE ET A L'ARTICLE 45 DE LA LOI PORTANT REGLEMENTATION BANCAIRE.**

### **POINT 3**

#### **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Selon les propositions du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve l'affectation suivante du bénéfice net de l'exercice :

| <b><u>RUBRIQUES</u></b>    | <b><u>En F CFA</u></b> |                      |
|----------------------------|------------------------|----------------------|
| Résultat 2024              | 5. 001.721.839         |                      |
| Report à Nouveau antérieur | 0                      |                      |
| Réserves légales           |                        | 750.258.276          |
| Dividende                  |                        | 4.680.000.000        |
| Réserves facultatives      | 428 536 437            |                      |
| <b>MONTANT TOTAL</b>       | <b>5 430 258 276</b>   | <b>5 430 258 276</b> |

**POINT 4 :**  
**RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS**

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat des Administrateurs arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, donne quitus à ceux-ci pour l'accomplissement de leur mission et décide de la nouvelle composition du Conseil d'Administration comme suit :

- Monsieur Boureima WANKOYE
- Monsieur Amine BOUABID
- Monsieur SEYNI Ganda HASSANE
- Monsieur Abdourhamane HAMIDOU
- Monsieur Ibrahima MOUMOUNI DJERMAKOYE
- Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)
- BOA-WEST AFRICA
- BOA-GROUP

Leur mandat, d'une durée de trois (3) ans, arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027

**POINT 5 :**  
**FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ADMINISTRATEURS AU TITRE DE L'EXERCICE 2024.**

Conformément aux textes de l'OHADA et à nos statuts, les administrateurs reçoivent, en rémunération de leurs activités, à titre d'indemnité de fonction, une somme fixe annuelle allouée par l'Assemblée Générale. Le Conseil répartit librement cette rémunération entre ses membres. A cet égard et dans le cadre de l'harmonisation du montant de cette allocation dans les filiales du Groupe BOA, le Conseil d'Administration du 16 février 2022 a décidé de fixer les indemnités de fonction nettes par an à 8 800 (huit mille huit cents) euros pour les Administrateurs et à 13 200 (treize mille deux cents) euros pour le Président du Conseil d'Administration.

Sur la base de ces montants et du nombre actuel des Administrateurs, le montant total des indemnités pour 2024 s'élève ainsi à :

- Pour le Président 13 200 euros
- Pour les Administrateurs :  $8\,800 \times 7 = 61\,600$  euros
- Montant total : 74 800 euros, soit 49 065 584 FCFA.

**PROJET DE TEXTES DE RESOLUTION**

## **PROJET DE TEXTES DE RESOLUTIONS**

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos **le 31 décembre 2024**, les approuve dans toutes leurs parties et approuve les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces Rapports.

Cet exercice clos le **31 décembre 2024** se solde par un bénéfice net de **5.001.721.839 FCFA** après paiement de l'impôt sur les bénéfices de **568.414.727 FCFA**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus à tous les membres du Conseil d'Administration pour leur gestion et pour les actes accomplis par eux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE et à l'article 45 de la loi portant réglementation bancaire, approuve sans réserve lesdits rapports.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne décharge aux Commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2024.

### **TROISIEME RESOLUTION**

Selon les propositions du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve l'affectation suivante du bénéfice net de l'exercice :

| <b><u>RUBRIQUES</u></b>    | <b><u>En F CFA</u></b> |                      |
|----------------------------|------------------------|----------------------|
| Résultat 2023              | 5.001.721.839          |                      |
| Report à Nouveau antérieur | 0                      |                      |
| Réserves légales           |                        | 750.258.276          |
| Dividende                  |                        | 4.680.000.000        |
| Réserves facultatives      | 428 536 437            |                      |
| <b>MONTANT TOTAL</b>       | <b>5 430 258 276</b>   | <b>5 430 258 276</b> |

### **QUATRIEME RESOLUTION**

En application de la précédente résolution, l'Assemblée Générale décide que, après règlement à l'Etat de l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) au taux de 7% sur le dividende brut de 225 FCFA, il sera effectivement versé aux actionnaires un dividende net d'impôt correspondant à une rémunération de 209,25 FCFA par action de 1 000 FCFA. Le

paiement de ce dividende s'effectuera à compter du 31 mai 2025 auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation domiciliataires des titres.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après présentation des résultats de l'évaluation du conseil d'administration, des sous-comités et des administrateurs, au titre de l'exercice 2024, approuve lesdits rapports.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat des Administrateurs arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, donne quitus à ceux-ci pour l'accomplissement de leur mission et décide de la nouvelle composition du Conseil d'Administration comme suit :

- Monsieur Boureima WANKOYE
- Monsieur Amine BOUABID
- Monsieur SEYNI Ganda HASSANE
- Monsieur Abdourhamane HAMIDOU
- Monsieur Ibrahima MOUMOUNI DJERMAKOYE
- Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)
- BOA-WEST AFRICA
- BOA-GROUP

Leur mandat, d'une durée de trois (3) ans, arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve le montant de **74 800 euros**, soit **49 065 584 FCFA** au titre des indemnités de fonction à payer aux Administrateurs pour l'année 2025.

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie, du présent procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir tous dépôts, publicités et formalités légales.